

Reçu en Préfecture le : 18/07/2024  
Publié en ligne le : 18/07/2024

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts de l'agence départementale de l'Orne modifiés par les Assemblées générales du 1er décembre 2015, du 10 janvier 2017, 22 janvier 2018 et du 9 novembre 2021, notamment son article 13 qui précise que le Président du Conseil départemental est de droit le Président de l'Agence et son article 17 sur les compétences du Président,

Vu la convention de mise à disposition de personnels du 1er août 2014, modifiée par avenants du 10 janvier 2017,

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. de BALORRE en tant que Président du Conseil départemental,

Vu la désignation de M. Gilles MORVAN en tant que Directeur général des services, par arrêté renouvelé le 9 avril 2021,

Vu la désignation de M. Denis MARTINS DE ALMEIDA en tant que Directeur de l'Agence depuis le 1er août 2023, par arrêté du 20 avril 2023,

Vu la désignation de M. Mathieu LEGEAY en tant qu'adjoint au directeur de l'Agence depuis le 17 juillet 2023, par arrêté du 13 juillet 2023,

Vu l'absence de M. Gilles MORVAN, Directeur général des services, à compter du 29 juillet 2024,

Considérant la désignation de M. Denis GANDIN, Directeur général adjoint, en charge du pôle attractivité territoriale, et chargé de l'intérim de la Direction générale des services à compter du 29 juillet 2024,

### ARRETE :

**Article 1** : A compter du 29 juillet 2024, délégation de signature est donnée à **M. Denis GANDIN**, Directeur général adjoint, pour assurer par intérim les fonctions de Directeur général de l'Agence, pour toutes les affaires relatives à l'Agence à l'exclusion des :



1. Conventions avec l'Etat, Région ou Département
2. Correspondances nominatives et non administratives avec les représentants de l'Etat, de la Région ou du Département
3. Rapports à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Agence
4. Recrutements de personnel

**Article 2 :** La délégation de signature visée à l'article 1 est donnée à **M. Denis MARTINS DE ALMEIDA**, Directeur de l'Agence.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Denis MARTINS DE ALMEIDA**, délégation de signature est accordée à **M. Matthieu LEGEAY**, adjoint au directeur, à **M. Bertrand MANSON**, Chef de bureau SATTEMA, référent assainissement de l'Agence et à **M. Frédéric FARIGOULE**, Directeur de la gestion des routes, sur les points suivants :

- 3.1. Signer toute correspondance courante relative à l'Agence.
- 3.2. Effectuer tout engagement comptable relatif à la constatation et à la liquidation des dépenses et recettes de l'Agence dans le cadre du domaine arrêté par l'ordonnateur et attester le service fait.
- 3.3. Signer tout acte relatif aux missions d'intervention auprès des collectivités adhérentes.

**Article 4 :** Délégation de signature est accordée à MM. Marc BOUCHER, Steves LIEGARD, Nadège BOUCHER, Damien PINART, chefs d'agence des infrastructures départementales, sur les documents relatifs à l'exécution des travaux dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance liées aux attributions de leur agence, ou d'une autre agence par intérim.

La délégation est accordée à M. Frédéric FARIGOULE, directeur de la gestion des routes, sur l'ensemble des 4 agences des infrastructures départementales.

**Article 5 :** Délégation de signature est accordée, pour les correspondances courantes relatives aux affaires de l'Agence liées aux attributions de leur service ou fonction, à :

**Article 5.1 :** Pauline BOUCHER, référente aménagement VRD & espace public

**Article 5.2 :** Nicolas GAUDIN, référent aménagement VRD & espace public

**Article 5.3 :** Peter HARTOUT, référent aménagement VRD & espace public

**Article 5.4 :** Clément ROULLEAU, référent paysagiste

**Article 5.5 :** Stéphane EHOUMAN référent conseils juridiques

**Article 5.6 :** Codruta CIOVICA, référente information géographique

**Article 5.7 :** Angélique BATONNIER, référente instruction urbanisme

**Article 5.8 :** Audrey GRANIER, référente Orne-Attractivité

**Article 5.9 :** Pauline BRAJON, référente paysagiste

**Article 5.10 :** Dehbia MEZRED, référente architecte-urbaniste

**Article 5.11 :** Francesca GATTONI, référente architecte-urbaniste

**Article 5.12** : Emilien LAVICE, référent architecte-urbaniste

**Article 5.13** : Olivier PIERRE, référent ouvrage d'art

**Article 5.14** : Matthias GRESSANT, référent bureau d'études

**Article 5.15** : Romuald LUBOZ, référent ATEV

**Article 5.16** : Olivier PELERIAUX, référent projets du Département

**Article 5.17** : Balthazar HUSSON, référent paysagiste

**Article 5.18** : Laurent DEROUET, référent VRD & espaces publics

**Article 5.19** : Mallory MORIN, référente bâtiment

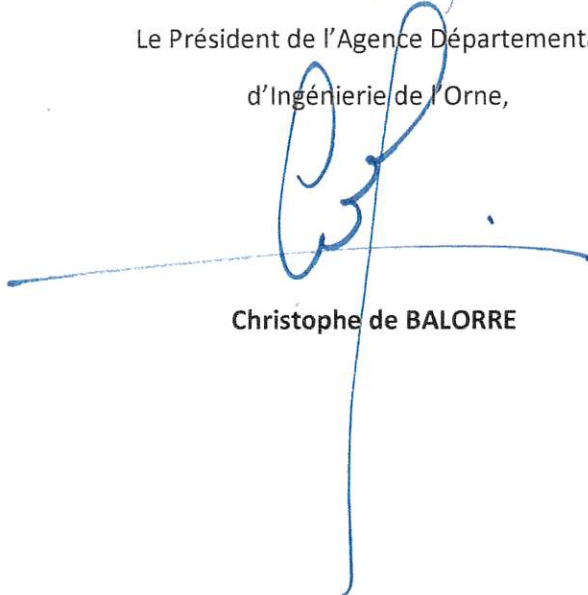
**Article 6** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Agence et notifié aux intéressés.

**Article 7** : M. Le Directeur de l'Agence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification reçue le .....
NOM : .....
Prénom.....
Signature

Alençon, le *18 juillet* 2024

Le Président de l'Agence Départementale  
d'Ingénierie de l'Orne,



Christophe de BALORRE